

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONGD

Réunion du 12 avril 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN

Pour les ONGD :

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Monsieur Fabien LEDECQ (Cercle)
- Monsieur Dennis Yaun (Cercle)
- Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)
- Madame Sandy DEVAUX (Cercle)
- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)
- Monsieur Marc KEUP (ASTM)
- Monsieur Dietmar MIRKES (ASTM)
- Madame Daniela RAGNI (Caritas)
- Monsieur Christophe Hebting (Médecins sans Frontières)

Excusés :

- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Point d'information conjoint sur la journée post-2015, le 16 mai 2013

Caritas, dans sa fonction de co-organisateur, présente les invitations qui seront envoyées par voie électronique uniquement, puisque l'ONG dispose d'une liste d'adresses électroniques assez exhaustive. Au niveau du programme, la journée se divise en une matinée avec deux ateliers (sur les migrations et la sécurité humaine ainsi que sur la sécurité alimentaire et la gestion responsable des ressources naturelles) et une après-midi avec une conférence de haut-niveau suivie d'une table-ronde conclusive. Certains intervenants restent à être confirmés. Les interventions prévues pour l'après-midi auront lieu en langue anglaise ou française, et Caritas se chargera d'organiser un service de traduction. L'évènement aura lieu au Parc Belle-Vue (Convict).

Le Ministère déclare sa volonté de contribuer aux frais et, suite à la proposition de la Caritas, envisage de prendre en charge le pot de l'amitié à la fin de la journée. Une proposition de budget lui sera transmise par la Caritas.

3. Point d'information sur l'avancement des travaux dans le groupe de travail éducation au développement / sensibilisation

Le Cercle présente les résultats de son étude sur l'éducation au développement (ED) au Luxembourg, qui avait pour but de faire un état des lieux et d'accompagner les ONG dans une projection à moyen terme dans ce domaine. Il en ressort que le secteur a évolué en direction d'une professionnalisation du personnel d'un côté, en voyant d'un autre côté évoluer aussi son rôle d'une « fenêtre ouverte sur le monde » vers la « formation de citoyens mondiaux engagés ». A côté des facteurs de réussite, l'étude relève aussi les difficultés que connaissent les acteurs, à savoir celle d'adapter le message aux savoirs du public-cible, le manque d'ancrage structurel en milieu scolaire et la gestion de l'offre et de la demande. Finalement, l'exposé mentionne comme principaux enjeux pour l'avenir le renforcement des acteurs ED (individuellement, ainsi qu'en réseau), ainsi que le renforcement du secteur au sein de la coopération au développement par une stratégie sectorielle, des critères de qualité et un financement adéquat. Avant de pouvoir clôturer l'étude, un travail de capitalisation et de rapportage reste à faire par le Cercle.

Le Ministère offre ensuite une mise à jour des travaux du groupe de travail ED / sensibilisation. Après avoir discuté lors d'une première réunion des critères d'éligibilité, voire de recevabilité des projets d'ONG, les prochaines réunions devront permettre d'avancer vers les critères de sélection, voire de qualité. Si les résultats de l'étude pourront déjà enrichir les débats du groupe de travail, il faudra aussi réfléchir à un moment donné sur la manière d'impliquer le Ministère de l'Education Nationale dans les discussions sur la stratégie sectorielle ED, étant donné qu'une grande partie des activités de l'éducation au développement se déroulent en milieu scolaire.

Le Cercle exprime son souhait de voir porter les discussions du groupe de travail dans un deuxième temps sur la stratégie sectorielle.

4. Fonds Kyoto : conditions et critères d'accès pour projets d'ONG

Les ONG rappellent que la Conférence sur le changement climatique à Copenhague avait décidé fin 2009 de lancer la Fast Start Finance Initiative, pour permettre aux pays en développement de bénéficier de financements par les pays développés dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique. Les conférences

suivantes (à Cancun, Durban et Doha) ayant confirmé cet engagement, la question de la trajectoire de ces financements se pose alors, compte tenu de l'objectif d'arriver à 100 milliards d'USD/an à partir de 2020. Comme la société civile a été invitée de participer à ces efforts, les ONG voudraient connaître les conditions et critères d'accès au Fonds Kyoto, en sachant que l'ASTM a pu bénéficier d'un financement en 2012.

Le Ministère rappelle aux ONG que la Direction de la coopération au développement fait partie du comité du Fonds Kyoto, sans cependant y détenir la présidence et que, suivant le règlement relatif au fonctionnement de ce comité, ce dernier est chargé de conseiller le Ministre du Développement Durable, sans que ses avis ne soient contraignants ou obligatoires. De plus, d'un point de vue opérationnel, ce sont les Ministres du Développement Durable et des Finances qui disposent du droit de signature pour les engagements du Fonds Kyoto. Ainsi, la Direction de la coopération au développement conseille aux ONG d'adresser leur requête directement au MDDI et au Ministère des Finances, en mettant la Direction de la Coopération du MAE en copie. Au sein du comité du Fonds Kyoto, la Direction de la coopération au développement est prête à offrir ses conseils sur les projets ONG et sur d'éventuels conditions et critères d'accès pour ces projets.

La Direction de la Coopération est d'avis qu'il est important de garder les fonds pour le financement du changement climatique à part, dans un souci d'additionnalité.

5. Points d'information Cercle :

- mise en place de la base de données commune BAT – MAE

Une base de données commune pour le BAT et le Ministère a été mise en place en vue de l'instruction de nouveaux projets (ou au moment de la réception des rapports intermédiaires et finaux). Pour le moment, quelques obstacles d'ordre technique persistent, mais devront être surmontés rapidement.

- retour de l'AG du Cercle, composition de la délégation du Cercle aux GT MAE-ONG

Lors de l'assemblée générale du Cercle, qui a eu lieu le 19 mars, le programme de travail 2013 a été officiellement approuvé. L'AG a aussi accepté l'adhésion de cinq nouveaux membres au Cercle, à savoir Microinsurance Network, Ilula Orphans Program Luxembourg-Tanzania, Kindernothilfe Luxembourg, Pour un Sourire d'Enfant et Solidaresch Aktioun Echternach. Cinq nouveaux membres ont aussi adhéré au Conseil d'Administration, qui, lors de sa première réunion en date du 12 avril, a élu en son sein

- le président: Armand Drews (ONG OGBL)
- le vice-président: Andreas Vogt (Caritas)
- la trésorière: Bernadette Reuter (Chrëschten mam Sahel)

Ces trois personnes constituent le Bureau exécutif du Cercle. La délégation du CA du Cercle qui suivra de près les relations avec le MAE et qui participera aux réunions régulières entre le Cercle et le MAE est composée de Armand Drews, Andreas Vogt, Aude Ehlinger (SOS Faim) et Marc Keup (ASTM).

- garantie de financement du BAT

Le Cercle dit ne pas avoir de craintes financières qui le motivent à demander de réintégrer dans la Convention annuelle entre le MAE et le Cercle une garantie de financement à 100% du BAT. Mais cette garantie s'y trouvait jusqu'en 2011, alors que le taux de cofinancement s'élève en principe à 85% – comme précisé dans l'annexe justificative et explicative des

propositions budgétaires de la Direction de la Coopération. Il s'agirait pour le Cercle plutôt de pouvoir couvrir les frais du BAT au cas où les services facturés du BAT seraient inférieurs aux 15%.

Le Ministère explique aux ONG que la logique d'une ligne budgétaire renégociée annuellement ne permet pas d'y maintenir en attente une réserve à activer en cas de besoin.

Par contre, le Ministère propose au Cercle de dépenser pendant une année n le reste éventuel de la ligne budgétaire du Cercle de l'année n, provenant d'une économie du Cercle sur les dépenses budgétisées pendant l'année n-1, pour couvrir des besoins ou mener des activités nouvelles qui surgissent au cours de l'année n. Pour faire appel à ce solde de sa ligne budgétaire de l'année n, le Cercle peut envoyer une simple demande écrite avant le 1^{er} novembre de l'année n.

- **poursuite de la consultation « Efficacité du développement » :**
i. publication du « Manuel des Partenariats »

Dans le cadre des travaux menés par le Cercle sur l'efficacité au développement, l'année 2012 était consacrée au premier thème des lignes directrices, à savoir les partenariats équitables et solidaires. Pour clôturer les travaux sur ce thème, le Cercle a élaboré un manuel des partenariats, qui regroupe les réflexions faites lors des formations, les outils présentés aux ONG etc. Ce projet de document, édité en version électronique uniquement dans le format d'un pdf se conçoit comme interactif.

Le Ministère demande de pouvoir y apporter ses commentaires et leçons tirées lors des récentes évaluations d'ONG, qui ont effectivement montré que les partenariats entre les ONG du Nord avec leur contrepartie du Sud étaient la clé pour la réussite des projets. Il est également disponible pour participer aux futurs ateliers sur les partenariats, que le Cercle compte organiser.

ii. lancement du thème « transparence »

En 2013, le Cercle aimerait aborder ensemble avec les ONG le deuxième thème des lignes directrices, à savoir la transparence et l'apprentissage mutuel. Dans ce contexte, il est prévu d'utiliser les résultats d'une étude comparative sur les aspects organisationnels des ONG membres du Cercle, que mènera une stagiaire de l'Université du Luxembourg, pour entamer les discussions sur ce nouveau thème. L'idée est aussi de se pencher d'abord sur la transparence chez les ONG du Nord, avant de l'exiger des partenaires du Sud.

- **point d'information sur la visite de terrain de Christine Dahm au Cap Vert (du 2 au 6 avril)**

Lors de sa visite, Christine Dahm a eu l'occasion de rencontrer la plateforme d'ONG capverdiennes et demande au Ministère, s'il est envisageable d'intégrer dans le prochain Programme Indicatif de Coopération avec le Cap-Vert (le 4^e, qui commencera en 2016) un volet de renforcement de la société civile capverdienne.

En effet, ce n'est qu'à partir de la publication de la loi sur les associations en 1987 et l'ouverture du pays en 1991 que la société civile capverdienne a pu commencer à se développer et elle est donc jeune et pourrait profiter d'un renforcement de ses capacités.

Le Ministère renvoie aux Programmes Indicatifs de Coopération actuellement en cours notamment avec le Nicaragua et le Salvador, qui contiennent tous les deux un tel volet de renforcement de la société civile.

Le Ministère est donc ouvert à l'idée d'inclure cette réflexion dans l'identification du prochain PIC, tant pour la société civile, que pour les collectivités territoriales. Le Ministère attend notamment les recommandations de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération 2011-2015, qui aura lieu au cours de cet été.

Indépendamment d'un éventuel soutien futur du Ministère, le Cercle envisage un partenariat avec la plateforme des ONG capverdiennes.

6. Divers :

- proposition du MAE pour la révision des conditions générales et schémas

Le Ministère propose d'entamer la révision des conditions générales dès le prochain groupe de travail MAE-ONG en juin, sur base d'une liste des sujets ouverts à modification. Il suggère aussi de mener ces discussions au niveau du présent groupe de travail, sans créer de nouveau sous-groupe – au moins en ce qui concerne la révision des conditions générales. Si les discussions sur la révision des schémas risquent d'entrer très en détail, on pourra toujours les renvoyer à un sous-groupe.

- implication du MAE dans la formation organisée par le Cercle sur la gestion financière des projets cofinancés (demi-journée pendant le trimestre 2 ou 3)?

Sur demande du Cercle, le Ministère se dit prêt à intervenir lors de cette formation, de préférence pour une séance de questions / réponses à la fin de la journée.

- utilisation du nouveau tableau de bord pour les appels de fonds AC

Le Cercle informe le Ministère qu'il a déjà prévu de réunir les ONG sous accord-cadre début juillet, afin de discuter des besoins des ONG, notamment en ce qui concerne les nouveaux tableaux pour les appels de fonds.

Le responsable statistiques du Ministère a rencontré des problèmes à utiliser les données des ONG sous accord-cadre pour compiler les statistiques de l'année 2012, puisque certaines ONG avaient, dans leurs tableaux pour les appels de fonds, indiqué des secteurs non existants ou changé le nom de leur projet entre temps.

Le Ministère a donc retravaillé le tableau pour les appels de fonds en bloquant certaines colonnes et en imposant des choix des listes déroulantes dans d'autres, pour éviter ce genre d'erreurs à l'avenir. Une feuille explicative accompagne le tableau et renseigne sur la manière correcte de le remplir.

Tout en sachant que la révision des documents de base introduits en 2012 se fera ensemble avec les ONG au cours du deuxième semestre 2013, le Ministère propose néanmoins d'utiliser dès maintenant ce nouveau tableau de bord, qui n'introduit pas de nouvelles exigences, mais a pour but uniquement d'harmoniser les données des ONG et de permettre ainsi une meilleure traçabilité.

Le nouveau tableau est déjà publié sur le site et le Ministère est à disposition des ONG, qui rencontrent des difficultés à le remplir.

- **Assises 2013 : nouvelles concernant l'échange entre bureaux locaux, Lux-Development et ONG en marge des Assises ? Echanges géographiques ou sectoriels ?**

Les Assises 2013 auront lieu au Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Les échanges prévus entre les ONG et les Ambassades / Bureaux de la Coopération luxembourgeoise (BCL) seront géographiques et non sectoriels. La présence des responsables de Lux-Development pour ces pays est également prévue.

Lors de la programmation détaillée des Assises il faudra aussi tenir compte de l'intérêt de certaines ONG à participer à plusieurs de ces rencontres, qui ne devront donc pas toutes avoir lieu au même moment.

<p>La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONGD aura lieu le 14 juin 2013 à 14h30 dans les locaux du MAE.</p>
--